

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 30 août 2023**

Communication n° 26/08.2023

Objet: tempête du 22 juin 2023

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La tempête qui s'est déchaînée au-dessus de Saint-Prex le 22 juin dernier a laissé de nombreuses traces.

Au Coulet, la forêt a été fortement endommagée et de nombreux autres arbres ont été arrachés ou abîmés, entraînant des abattages. Au total, on dénombre environ 150 arbres abattus sur le territoire communal.

En collaboration avec le garde-forestier, il a été décidé qu'une partie du bois provenant de la forêt du Coulet sera valorisé en bois de feu. Cinquante stères seront mis en vente pour la population dans les 2 à 3 ans à venir, le temps pour le bois de sécher.

Par ailleurs, plusieurs bâtiments communaux ont subi des dommages. Les assurances ont été contactées et les dossiers sont en cours.

Un bilan financier sera établi dès que nous aurons tous les éléments en mains.

La Municipalité

Saint-Prex, le 30 août 2023/CM – 102.02

Pour tout renseignement, s'adresser à Stéphane Porzi, Syndic, au 079 740 40 75